



Rédaction & Édition
Mairie de Pencran



Ecole : Exposition du travail sur l'Afrique réalisé par les classes de maternelle

SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ETAT CIVIL
- URBANISME
- MOT DU MAIRE
- CONSEIL MUNICIPAL

VIE MUNICIPALE

VIE ASSOCIATIVE

- USP
- CLUB DES AINES
- BADMINTON - TENNIS DE TABLE
- GYM'CLUB
- APE

DIVERS

FETES DE QUARTIERS

PETITES ANNONCES

LA SECURITE ROUTIERE

LE SAVIEZ-VOUS ?

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h

Mardi et jeudi : de 14h à 17h

Et reçoit sur rendez-vous

Les adjoints et déléguée reçoivent sur rendez-vous :

Lucien VIGOUROUX : Voirie, eau, assainissement.

Chantal GOUZ : Enfance, jeunesse.

Roseline EMILY : CCAS, information, relation avec les associations.

Jean Claude LARVOR : Bâtiments.

Jeannine MARTIN : Urbanisme, environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :

8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le vendredi :

8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le samedi : 9h – 12h (fermé en été)

Tél : 02 98 85 04 42

E-Mail : mairie.pencran@wanadoo.fr

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 25 mai 2010.

Nitrates (NO₃) : 29 mg/l. Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

DATE A RETENIR

- 4 septembre : Municipalité - Forum des associations à la salle de sports de 10h à 12h30.

Venez découvrir toutes les animations possibles sur la commune.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Naissances : Maïwenn JEGOUSSE, 2 rue Jacques Cartier, née le 8 juin 2010

Louann QUERE, 23 rue des Ecossais, née le 14 juin 2010

Elina LE GOFF, 5 rue des Châtaigniers, née le 17 juin 2010

Mariages :

- Virginie KERBOUL et Olivier d'OLIVEIRA FERREIRA, 9 rue des Châtaigniers, le 29 mai 2010

- Anne-Catherine SALAUN et Yann GALLIC, 13 rue des Châtaigniers, le 12 juin 2010

- Soazig MORVAN et Bernard LE GALL, 10 rue des Bruyères, le 19 juin 2010

URBANISME

Permis de construire accordés

- LE RET Olivier, Loguellaou, réhabilitation maison individuelle

- PLANCHENAUT Morgane, 9 impasse des Mésanges, extension d'habitation

Déclarations de travaux accordées :

- Mairie, réfection véranda bâtiment « Couleur Café »

- BOSSARD Jean, Kernevez, revêtement de façade

- LE GOAZIGO Benoît, 19 Keranna, clôture

Le rappel du Maire

Je suis régulièrement interpellé quant à la vitesse excessive constatée dans les lotissements ainsi que sur les voies publiques communales.

Je rappelle que dans les lotissements, la vitesse maximum autorisée est de 30 km/heure (des panneaux l'indiquent aux entrées), que cette vitesse doit tout simplement être respectée par tous **y compris et en premier lieu par les résidents.**

Jean CRENN



Recensement des jeunes

Parcours citoyen (filles et garçons) :

Les jeunes **nés en juillet 1994** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le 30 septembre 2010. Se munir du livret de famille. L'attestation délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Lutte contre le bruit (arrêté préfectoral n° 96300 du 20/12/1996). Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Le bulletin d'Informations ne paraîtra pas en août. L'équipe municipale vous souhaite de passer un bel été.

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 juin 2010 - 18h.

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de Jean CRENN, maire.

Absents : Bernard PREINCE et Stéphane HERVOIR, excusés, ont donné pouvoir respectivement à Jean CRENN et Chantal GOUÉZ. Jacques PAUGAM a quitté la séance à 20h : il a donné pouvoir à Lucien VIGOUROUX pour le reste de la réunion.

Eric PETTON est arrivé en cours de séance.

Secrétaire de séance : Guylaine SENE

Travaux de l'église

Face aux nouveaux constats de dégradations de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France décide de la fermer jusqu'au 31 juillet pour des raisons de sécurité. Un technicien de la DRAC viendra faire un nouveau diagnostic.

Les travaux sur la charpente et le linteau de la sacristie vont démarquer le lundi 28 juin et seront effectués par la société LE BER.

Après déduction des aides accordées par l'Etat et la Région, il restera à charge de la commune 3 335 €.

Le Conseil autorise le Maire à engager les travaux, demander les subventions, demander à l'ABF l'assistance pour la maîtrise d'ouvrage et être maître d'ouvrage. Pour : 17.

L'église rouvrira quand les travaux seront effectués et le bâtiment sécurisé.

Personnel

En raison de l'augmentation des espaces verts sur la commune, le Maire propose au conseil municipal la transformation d'un poste d'employé communal de 30h en un poste de 35h. Pour : 18.

Pose de compteurs sectoriels

Suite à l'appel d'offres du 25 février 2010, concernant la pose de compteurs sectoriels, l'offre de la SAUR a été préférée à celle de VEOLIA, étant de meilleure qualité technique et moins chère au vu des options proposées. Le Conseil autorise le Maire à signer le marché de pose de compteurs de sectorisation avec l'entreprise SAUR pour un montant de 15 676 € HT, et à demander les subventions sur la totalité de l'opération (18 500 € HT) au Conseil Général (15% soit 2 775 €) et à l'Agence de l'Eau (30% soit 5 550 €). Pour : 18.

Demandes de subventions

Attribution d'une subvention de 220 € à EOL Basket pour les 22 licenciés Pencranais de moins de 20 ans, de 300 € à l'école Ste Nonne à Dirinon pour 2 élèves et d'une subvention exceptionnelle de 512 € à l'APE pour une activité pédagogique à Gorré-Ménez. Pour : 18.

Gardiennage de l'église

Attribution de l'indemnité de gardiennage de 118,96 € pour 2010. Pour : 18.

Comptes-rendus des commissions

- Commission Voirie

● Problème de la VC1 : le jugement en référé du 26 mai 2010 a condamné solidairement les sociétés Canopée et Liziard à verser à la commune de Pencran :

- Une provision de 227 727,88 €
- Une somme de 2 500,88 € de frais d'expertise
- Une somme de 1 000 € en remboursement de frais divers.

Les sociétés ne font pas appel. Par ailleurs, la société Liziard propose de refaire la voirie mais le Conseil attend plus d'informations pour prendre une décision.

● Travaux d'entretien sur le terrain de football avant la reprise du championnat.

● A Loguellaou, le chemin réalisé pour la conduite des eaux usées est achevé et à Feunteun Marie, le bassin d'orage est opérationnel.

● Les achats de matériel pour la commune sont effectués : aérateur, motobèche, désherbeur thermique, tondeuse, etc ...

● Un marquage au sol va être refait sur la commune (entreprise

CDL).

● Un appel d'offres a été lancé pour remplacer certains panneaux de signalisation.

● L'extension du colombarium et un jardin du souvenir sont à l'étude.

- Commission Enfance et Jeunesse

✱ L'ALSH sera ouvert tout le mois de juillet et tout le mois d'août ; Une convention permet déjà les échanges avec l'ALSH de La Roche Maurice, mais celui-ci étant fermé 3 semaines en août, les petits Pencranais seront prioritaires pour les inscriptions à l'ALSH de Pencran. Une nouvelle convention avec La Roche Maurice pour les vacances est donc proposée. Pour : 18.

Par ailleurs, se pose le problème des désinscriptions inopinées qui portent préjudice à la gestion de l'ALSH et aux familles qui, se retrouvant sur liste d'attente ont dû chercher une solution de rechange, pas toujours satisfaisante.

● La commission étudie les différents modes de gestion de l'ALSH, dans la perspective de la mise en service, dans quelques mois, du bâtiment multigénérationnel : gestion municipale ou prestataire de services.

● Ecole.

Il y a 170 enfants actuellement à l'école. Ils seraient 188 à la rentrée prochaine. La répartition des élèves par classe est affichée à l'école.

- Commission info

● Actuellement, 4 personnes sont en formation pour gérer le site internet de la commune. Le nouveau site devrait être en ligne à la mi-juillet.

● Le forum des associations aura lieu le samedi 4 septembre au matin.

- Commission Bâtiments

● Le bâtiment multigénérationnel avance bien et les délais sont tenus.

● Le permis pour les travaux de la rotonde du restaurant

Couleur Café a été accordé.

● De nouveaux badges nominatifs vont être attribués aux utilisateurs de la salle des Sports. Tout badge perdu sera facturé 15 €. Pour : 18.

- Commission urbanisme

● Il a été décidé de maintenir les talus à Kerloës.

● Réception du lotissement Feunteun Marie mardi 15 juin.

● Une réunion concernant l'aménagement du site Rolland s'est tenue le 14 juin. De nouvelles propositions ont été faites.

● Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie du Pays de Brest, la commission s'attache à corriger les erreurs de noms, d'orthographe, ...

- Délégation à la sécurité routière

Régine PINVIDIC a fait le bilan d'une formation qu'elle a suivie sur la Sécurité Routière.

Certains chiffres l'ont interpellée : 28% des tués sur la route sont des seniors en Finistère, 34 % des accidents sont dus à l'alcool, 80 % des accidents surviennent en campagne, etc...(voir article page 7)

Le Conseil réfléchit à des actions à mettre en place, pour rendre la commune plus sûre, du point de vue sécurité routière et ceci dès la rentrée.



RELAIS PARENTS-ASSISTANTES-MATERNELLES INTERCOMMUNAL

BILAN D'ACTIVITE de janvier 2009 à mars 2010

Il y a environ 120 assistantes maternelles en activité sur le territoire (La Forest-Landerneau, La Martyre, La Roche-Maurice, Le Tréhou, Pencran, Ploudiry, Plouédern, Saint-Divy, Saint-Thonan, Tréflévenez, Trémaouézan) avec un équilibre entre l'offre et la demande.

Depuis le 1^{er} juin 2009, l'Association Don Bosco est le gestionnaire du RPAM. Depuis novembre 2009, une permanence a vu le jour à Pencran, le mardi matin, 2 fois par mois, dans les locaux de la garderie périscolaire (avant d'intégrer le bâtiment multigénérationnel). Cela a sans doute fait connaître davantage le RPAM sur la commune et expliquerait l'augmentation importante des contacts téléphoniques (51 en 2008, 113 en 2009).

Les questions des assistantes maternelles concernent principalement la convention collective, leurs droits, leur statut, leurs disponibilités, les animations proposées par le RPAM.

Mais le RPAM concerne aussi les demandes des parents qui souhai-

tent se renseigner sur un mode d'accueil, sur leur statut d'employeur. C'est aussi un endroit où peuvent échanger ensemble l'assistante maternelle, les parents et Fabienne PICHON, l'animatrice (16 rendez-vous pour des signatures de contrats essentiellement).

Autre point phare du relais : les animations. Des sorties ont été proposées tout au long de l'année, en commun avec le RPAM de Landerneau : visiter la caserne des pompiers, aller à Océanopolis, rêver devant un spectacle ou prendre le train jusqu'à Brest, chaque animation est un succès et les assistantes de Pencran y sont particulièrement assidues.

De plus, 4 assistantes maternelles de Pencran ont suivi une formation de secourisme encadrée par la société Conform SI à Ploudaniel. Dans le cadre de leur métier, apprendre les réflexes de survie et les gestes qui sauvent leur semblait indispensable. Cette formation s'est déroulée sur 2 samedis au mois de juin.



CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2010

Le jury communautaire s'est réuni le jeudi 17 juin pour visiter l'ensemble du territoire. Après délibération, le palmarès 2010 du concours des villes et villages fleuris du Pays de Landerneau

-Daoulas est le suivant pour la catégorie de 1 001 à 3 500 habitants :

Classement	Commune	Note / 100
1 ^{er}	Saint-Urbain	73
2 ^{ème}	La Forest-Landerneau	69
3 ^{ème}	Pencran	61

Aucun particulier de Pencran ne s'est inscrit pour ce concours.

APE - ECOLE

Le 6 juin, la randonnée « la Pencranaise » conduisait petits et grands dans les sentiers de Pencran. Les plus jeunes découvraient le bois en suivant un jeu de piste.

Le 18 Juin les élèves de Maternelle ont organisé une exposition de leurs œuvres d'arts plastiques sur le thème de l'Afrique (peintures, masques,...). Les enfants ont réalisé une fresque sur le sol, se sont initiés à l'élaboration de tresses et au maquillage.

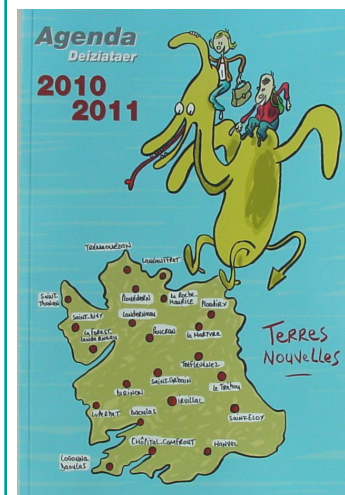
La fête de l'école s'est déroulée le 27 juin avec pour les maternelles des chants africains et des percussions pour clôturer leur projet d'école. Les primaires ont chanté, fait un bal breton ou montré leurs talents en rollers. La fête s'est terminée par un repas africain dont les bénéfices (700 €) ont été remis à l'association AÏNA qui s'occupe d'aider les enfants de Madagascar, association avec laquelle les enfants ont correspondu.

ECOLE

Vendredi 25 juin, Jean CRENN Maire, Chantal GOUÉZ, adjointe à la Jeunesse, Alexandra GUILLORE, adjointe aux Affaires Scolaires à la Communauté de Communes et René LE DROFF responsable administratif ont remis des agendas aux 11 élèves du CM2 de l'école avant leur passage en 6^{ème} à la rentrée prochaine. Ils ont été reçus par leur professeur Monsieur Yannick KERNINON.

Cette distribution a été un petit moment d'échanges entre les élus et les enfants qui ont reçu un document pratique qui leur permettra de visualiser l'ensemble

des devoirs de la semaine et qui se veut riche en informations utiles pour « vivre le territoire communautaire au quotidien ».





Journée Nationale des U8 et U9 – Dimanche 30 Mai

USP

Journée Nationale des U8 et U9 – Dimanche 30 Mai

Le club de l'USP tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué au succès de cette journée. Ils étaient près de 80 bénévoles mobilisés pour accueillir les 78 équipes et 500 enfants présents. Accueil, parking, buvette, restauration, tombola, confection des lots : les activités n'ont pas manqué mais les retours très positifs des clubs présents sont très encourageants.

Merci à tous ! Lionel

Préparation de la saison 2010-2011

La saison à peine terminée, la préparation de la prochaine saison est déjà en cours.

Signatures de licences :

Les documents (demande de licence complétée avec certificat médical, cotisation, photo) sont à rapporter **au plus vite** au secrétaire Mickael LORIENT. N'hésitez pas à le contacter pour toutes questions.

Coordonnées : LORIENT Mickaël 2 rue Alain Daniel 29800 Landerneau ; ☎ 02.98.21.75.01 // 06.30.45.19.76 // mickael.lorient@sfr.fr

Nouveaux joueurs :

Les personnes souhaitant s'inscrire pour la première fois à l'USP peuvent contacter pour toutes informations : - Catégories Jeunes : Lionel BIAN, lionel.bian@wanadoo.fr, ☎ 06.86.50.43.03, - Catégorie Seniors : Gilles LE GUEN, ☎ 06.12.91.15.25.

Le club recherche notamment des joueurs dans ses catégories U11 (né(e)s en 2000 et 2001), catégorie U15 (né(e)s en 1996 et 1997) et U17 (nés en 1994 et 1995).

Par ailleurs, nous rappelons que le foot d'animation est également ouvert aux féminines. Elles étaient 7 inscrites à l'école de foot cette saison, soit près de 10% des effectifs : Nouvelles joueuses, vous êtes les bienvenues !

La saison prochaine, une nouvelle section de découverte du football, catégorie U6, sera ouverte pour les garçons et filles né(e)s en 2005.

Dirigeants : Suite à l'assemblée générale du club en date du 11 juin, le bureau dirigeant est : Co-présidents : Olivier CAROFF et Tanguy CORBE, secrétaire : Mickaël LORIENT, secrétaire adjoint : Fred SANQUER, trésorier : Stéphane LORIENT, trésorier adjoint : Jean-Claude LARVOR, vice-président adjoint aux jeunes : Stéphane MA-

Club des AINES

Challenge de printemps du 4 mai au 9 juin 2010

Cette année les équipes de marcheuses et de dominos se sont regroupées ; voici les résultats :

Dominos : 14 participants

1^{ère} ex aequo : Yvonne CAER et Yvette SALOU, 106 points

3^{ème} ex aequo : Jeanne CHOPIN et Michèle ABJEAN, 103 p

5^{ème} ex aequo : Louis et Madeleine TOURBOT, 102 p.

Pétanque : 12 participants

1^{er} : Roger EMILY, 195 points

2^{ème} : Albert GRALL, 161 p

3^{ème} : Philippe VICAN, 157 p

4^{ème} : Michel CORRE, 153 p

5^{ème} : Marcel MEAR, 149 p

Le club d'Irvillac organise un repas avec les Aînés de Pencran,

le samedi 24 juillet à midi au restaurant en gare d'Hanvec « Marmite et Compagnie ». Tarif 11 € à régler à l'inscription. Les inscriptions sont à faire pour le lundi 19 juillet au club ou en téléphonant au 02 98 85 29 05 ou 02 98 85 23 92.

La sortie d'automne est prévue le vendredi 10 septembre dans la région de Plévin. Visite de la « Tranchée des Bagnards » et du musée des Automates. Le tarif est de 51 € par personne, le club participera à hauteur de 5 € par adhérent. Les inscriptions sont à faire auprès des responsables pour le 1^{er} septembre au club ou par téléphone (mêmes N° que ci-dessus).

BADMINTON - TENNIS DE TABLE

L'assemblée générale du club s'est tenue samedi 19 juin à la salle de sports sous la présidence d'Eric BERNAS. Lors de cette assemblée il a exprimé le souhait de se retirer de la présidence. Le bureau désignera son successeur dans les prochains jours.



VIE ASSOCIATIVE

GYM'CLUB

L'assemblée générale du club s'est tenue le 16 juin à la salle polyvalente. Après 8 années de présidence Anne-Louise MARC a souhaité passer le témoin et c'est Catherine HUAUME qui a été élue à ce poste. Anne-Louise a précisé que le club qui compte 77 adhérentes, serait présent au carrefour des associations le 4 septembre et qu'il serait possible de s'y inscrire pour les cours de l'année 2010/2011.

Les autres responsables ont été élues comme suit : vice présidente, Elise CORNEC, secrétaire, Sophie GELEOC et trésorière, Séverine DANGELSER. A la fin de la réunion Anne-Louise MARC et Georgette LE MEUR ont été remerciées par l'assistance pour les services rendus durant ces nombreuses années.



APE - ECOLE



DIVERS

6^{ème} édition de la fête de quartier de KERMALGUEN

Le soleil était avec nous ce 12 juin 2010.

Après la pétanque ou la promenade, 52 personnes se sont retrouvées autour d'un copieux repas préparé par ces dames pour l'entrée et le dessert.

Dédé, quant à lui, nous a mijoté un délicieux navarin !

Jeux, chants et histoires drôles étaient encore de la partie.



Le nouveau site internet de Pencran sera en ligne vers la mi-juillet à la même adresse : www.pencran.fr
Allez le découvrir et faites-nous part de vos impressions !
La commission information



12.06.2010

Quartier de Kérroulé

Cette année encore, le soleil était au rendez-vous en ce 26 juin pour la fête de Kérroulé. Le quartier s'agrandit d'année en année puisqu'une quarantaine d'adultes et une dizaine d'enfants se sont retrouvés autour d'un repas réunionnais concocté par un couple installé depuis peu, Pascal et Sandra L'HOSTIS ; au menu, achards de légumes et rougail saucisses boucanées, sans oublier les traditionnels gâteaux réalisés par chaque famille, dont le fameux baba au rhum de notre doyenne Solange ROLLAND. Dans l'après-midi, pétanque et marche dans les sentiers de Pencran, avaient ouvert le programme des réjouissances. Plus tard dans la soirée, et dans la bonne humeur générale, tout le quartier accompagnait les notes d'un accordéon et d'une guitare. A l'année prochaine !



- Relais Travail

Vous, demandeurs d'emploi qui pouvez assurer : des remplacements, des petits travaux de jardinage, ménage, repas, entretien, réparations simples, manutention, secrétariat, garde d'enfants, Vous, particuliers qui avez besoin de main-d'œuvre pour des petits dépannages rapides, peinture, tapisserie, jardinage, manutention, déménagement, N'hésitez pas à nous contacter au 02 98 21 70 44 ou mail relais.travail-landerneau@wanadoo.fr.

- EPAL

Dans le cadre des séjours adaptés organisés l'été, à l'intention d'enfants et d'adultes en situation de handicap mental, l'association EPAL doit recruter un nombre important d'animateurs. Nous **recrutons** en particulier dans le **Finistère**. Animatrice Tourisme et Vacances adaptées : 02 98 41 41 46.

- **Association de Défense des Accidentés de la Route et Handicapés - ADARH** : association en place principalement pour défendre les accidentés dans leurs démarches avec les différents organismes : www.adarh.fr.

- **La Sarl Bois Service** située à la zone de Saint Eloi, Ploudaniel, vous propose de déposer gratuitement vos déchets de bois naturels (non traités) tels que palettes, planches, bois, bois de démolition, branches, arbres, etc... dans le but de les valoriser en chaufferie. Pour informations complémentaires joindre Bernard CAROFF au 06.82.30.04.58.

PETITES ANNONCES

- Déchèteries de Daoulas et Saint Eloi

Jours d'ouverture du lundi au samedi, horaire d'été du 1er mars au 31 octobre, de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Pas d'ouverture les dimanches et jours fériés.

Daoulas : 02 98 25 92 60

Saint Eloi : 02 98 85 19 50

- **Le Conseil Général** a mis en place depuis 1998 un dispositif permettant aux personnes de se déplacer sur les lignes régulières interurbaines du Finistère. En vue de réactualiser les coûts de transport au regard des nouveaux dispositifs et contrats en vigueur, le Conseil Général a redéfini les ayants droit du dispositif. Sont concernés : les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi dont le montant des indemnités chômage est inférieur à 80% du SMIC net mensuel, les allocataires de l'Allocation d'Adulte Handicapé, les titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion. Contact : contact@cg29.fr.

- Nature et constructions - lotissement Les Garennes

Communiqué de Patrick DURSANT : Lotissement à usage d'habitation, route de la Fontaine à Pencran. Le lotissement avance correctement, la mise en chantier de la première tranche interviendra très certainement en septembre 2010.

- Educatrice jeunes enfants en 2^{ème} année, **cherche enfants à garder** au mois de juillet et août. Etudierait toute proposition, possède une voiture. Tél : 06 37 54 75 08.

L'ILE AUX CHEVEUX

A partir du mois de septembre 2010, le salon de coiffure ouvrira tous les mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30, sur rendez-vous, pour mieux vous satisfaire - ☎ 02 98 85 17 47

Tarif spécial pour les moins de 12 ans : 10 € la coupe

Le salon sera fermé pour congés d'été du 25 juillet au 16 août inclus. Réouverture le mardi 17 août à 9h30.

Bonnes vacances à tous !

Fanny et son équipe

VITESSE

Excès	Amende	Points	Suspension
Entre 1 et 19 km/h	68 € ⁽¹⁾⁽²⁾ 135 € ⁽¹⁾	Moins 1	Aucune
Entre 20 et 29 km/h		Moins 2	Aucune
Entre 30 et 39 km/h	135 € ⁽¹⁾	Moins 3	3 ans maxi
Entre 40 et 49 km/h		Moins 4	3 ans maxi
50 km/h ou plus	1 500 € ⁽³⁾ maxi	Moins 6	3 ans maxi
50 km/h ou plus ⁽⁴⁾	3 750 € ⁽³⁾ maxi	Moins 6	3 ans maxi

- (1) Amende forfaitaire.
(2) Lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h.
(3) Fixée par le Tribunal.
(4) En cas de récidive dans les 3 ans.

codes
Rousseau

RAPPEL DES SANCTIONS

ARRÊT / STATIONNEMENT

Infraction	Amende	Points	Suspension
Au-delà du temps réglementaire	11 € ⁽¹⁾	Aucun	Aucune
Génant	35 € ⁽¹⁾	Aucun	Aucune
Sur voie de bus	135 € ⁽¹⁾	Aucun	Aucune

CEINTURE

Infraction	Amende	Points	Suspension
Non port de la ceinture	135 € ⁽¹⁾	Moins 3 (conducteur)	Aucune

Contravention pour chaque occupant non attaché, à l'avant comme à l'arrière.

Jusqu'à 18 ans, les passagers sont sous la responsabilité du conducteur. Les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés par un système de retenue adapté à leur taille.

ALCOOLÉMIE

Taux	Amende	Points	Suspension
De 0,50 à 0,79 g/l	135 € ⁽¹⁾	Moins 6	3 ans maxi
De 0,80 g/l et plus	4 500 € ⁽²⁾ maxi	Moins 6	3 ans maxi ou annulation

Alcool + homicide involontaire = jusqu'à 7 ans de prison et 100 000 €

TÉLÉPHONE PORTABLE

Infraction	Amende	Points	Suspension
Usage d'un téléphone tenu en main en roulant	35 € ⁽¹⁾	Moins 2	Aucune

LA SECURITE ROUTIERE

La sécurité routière n'est pas un concept réservé à quelques-uns, c'est l'affaire de tous.

L'accident de la route est un drame humain évitable, l'accident résulte de la

Dans 93% des cas, le comportement humain est en cause et dans 30% des accidents mortels, l'alcool est présent

Un point sur l'accidentalité :

Le Finistère compte **53 tués** en 2009 (56 en 2008), en France ce sont **4 262** personnes qui ont perdu la vie sur les routes.

L'objectif en France pour 2012 : 3 000 tués.

Les premières victimes de la route sont **les jeunes** (ils représentent **27% des tués**) mais aussi, et c'est une particularité dans le Finistère, **les seniors** qui sont **28%** à perdre la vie sur la route (piétons et automobilistes).

Les **motards** quant à eux, **1% du trafic**, représentent **15,6% des morts** sur la route.

Les circonstances principales des accidents mortels sont avant tout liées à l'alcool, 34% des cas, suivies par la vitesse excessive ou inadaptée (par exemple dans un virage ...) dans 30% des cas. Les seniors sont fortement impliqués dans les accidents à contresens (mais aussi des jeunes fortement alcoolisés).

Un constat inquiétant : la hausse de l'utilisation des stupéfiants (et pas uniquement chez les jeunes). Il faut savoir que l'alcool et les stupéfiants sont des substances psycho-actives qui modifient les perceptions, l'humeur et le comportement (notamment dans des cas d'addiction), substances qui provoquent des troubles de la vigilance et l'allongement du temps de réaction. Si en matière d'alcool, la modification comportementale s'arrête lorsque le taux redevient normal, il n'en va pas de même pour les stupéfiants, en particulier le cannabis. En effet, les modifications comportementales continuent après l'inhalation. Le THC (tétrahydrocannabinol), substance présente dans le cannabis, se fixe dans les cellules du cerveau et peut être diffusé et dans le sang plusieurs jours après l'inhalation ou à l'occasion d'un stress.

Par ailleurs, la fatigue joue un rôle important dans les risques d'accident : 1 heure de sommeil en moins /jour = 1 nuit blanche en fin de semaine et 17 heures de veille équivalent à 0,5 g d'alcool dans le sang avec les risques de modifications comportementales induites.

On constate une augmentation des infractions pour conduite sans permis ou sans assurance, et une très grande méconnaissance des sanctions pénales ou financières pouvant être importantes.

Sur notre commune, la Sécurité routière doit aussi être l'affaire de tous.

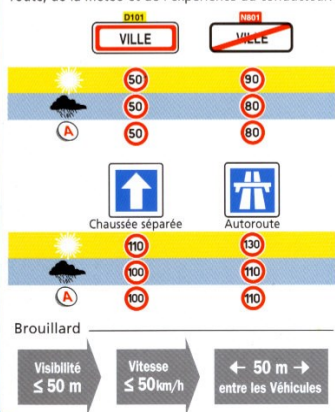
Des actions d'information ou d'éducation peuvent être mises en place dans chaque commune avec l'appui des services de la Sécurité Routière (éducation des jeunes, des seniors, des piétons, etc...).

La vitesse excessive dans les lotissements ou aux abords de l'école nous concerne tous et pour la plupart d'entre nous, nous sommes automobilistes !!!

Alors soyons les premiers à prendre nos responsabilités pour la vie de nos enfants.

Vitesse limitée

La vitesse maximale autorisée varie en fonction de la route, de la météo et de l'expérience du conducteur.

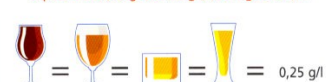


Alcool

Alcoolémie = quantité d'alcool pur par litre de sang

Chaque verre standard de boisson alcoolisée fait monter l'alcoolémie d'environ 0,25 g/l de sang.

Il est interdit de conduire à partir de 0,50 g/l de sang (0,25 mg/l d'air)*.



- L'alcool passe dans le sang en :
 - 1 à 2 heures si on boit en mangeant,
 - 15 à 30 mn si on est à jeun.

- Il faut attendre environ deux heures pour éliminer un verre.

Pour conduire le bon taux d'alcoolémie c'est 0,00 g/l



* Le seuil de 0,50 g/l de sang est abaissé à 0,20 pour les chauffeurs de car et de bus.

Ceinture de sécurité

Le port de la ceinture est obligatoire à l'avant comme à l'arrière.

Conséquences probables :

Un choc :	à 25 km/h	à 50 km/h	à 100 km/h
Sans ceinture	Blessures graves	Mort	Mort
Avec ceinture	Indemne	Indemne	Blessures graves

Attachez-vous même pour les petits trajets !

Téléphone portable

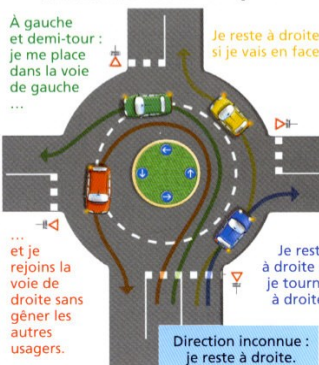
L'usage du téléphone portable tenu en main est interdit en roulant !

Laissez votre boîte vocale répondre pour vous.



Rond-point

Je cède le passage pour entrer dans le rond-point. J'annonce ma sortie avec mon clignotant.



codes
Rousseau

Voir « rappel des sanctions » ci-contre

Naissance des communes et leur organisation administrative

Un peu d'histoire

Une histoire de maires et de municipalités ne peut vraiment que commencer avec la Révolution puisque la première loi municipale est votée le 14 décembre 1789. A partir de cette date, toutes les assemblées d'habitants ont la même organisation municipale comprenant un maire encore appelé agent municipal et des conseillers nommés officiers municipaux.

Ainsi, le 22 décembre 1789, 44 000 municipalités sont créées en France (autant que de paroisses). Certains dirigeants révolutionnaires souhaitent des regroupements de communes, mais il n'en sera pas ainsi. Cependant, avec les habitudes, l'usage du mot « commune » est difficile à adopter. On emploie plus souvent le mot « paroisse ».

La démocratisation des municipalités reste soumise au suffrage censitaire. Pour être électeur, en effet, il faut payer un impôt au moins égal à trois journées de travail (environ 3 livres). Par conséquent, les plus pauvres ne votent pas. Aussi, dans les petites communes, les listes d'électeurs sont très courtes. Les élus doivent payer un impôt au moins équivalent à dix journées de travail. Aussi, il n'est pas rare de trouver dans les municipalités des notables et des propriétaires terriens.

Le maire est élu pour deux ans. Il existe aussi un procureur de la commune, élu dans les mêmes conditions que le maire et chargé de requérir l'exécution des lois. Le corps municipal peut siéger en tribunal de simple police, dans ce cas, le procureur syndic remplit les fonctions d'accusateur public. Par ailleurs, il a voix consultative dans toutes les affaires.

Cette organisation a fonctionné jusqu'en 1795. En effet, la Constitution de l'an III ne laisse dans chaque commune qu'un maire et un adjoint.

Les premières élections municipales ont lieu en février 1790. Le maire est ensuite installé dans ses fonctions après le grand rite de la prestation de serment. La loi du 19 avril 1790 stipule : « Lorsque le maire et les officiers municipaux sont en fonction, ils doivent porter pour marque distinctive, par-dessus leurs habits, une écharpe aux trois couleurs de la nation : bleu, blanc, rouge, attachée d'un nœud et ornée d'une frange couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux et violette pour le procureur de la commune ».

En 1791, les gardes-champêtres font leur apparition dans certaines communes.

« La maison commune » ou « mairie » n'existe pas encore vraiment dans les villages et il faudra attendre 1884 pour qu'elle soit obligatoire. Le lieu de réunion et de délibération du Conseil Municipal est le plus souvent l'auberge.

A Pencran, certaines personnes se souviennent encore d'avoir vu le bureau du maire et du secrétaire (même bureau pour les deux) devant la fenêtre, près du comptoir (maison de Jean-Louis Corbé dont le père, Alexis, fut secrétaire de mairie). Actuellement, cette maison qui était « un bistrot » sert de « foyer » aux jeunes de la commune.

Le premier renouvellement des municipalités a lieu en novembre 1792. Le serment est le suivant : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité ou de mourir à mon poste ».

Le maire prend de plus en plus de pouvoir : délivrance de certificats de civisme, de certificats d'indigence ... Aussi dans les premières délibérations du Conseil Municipal, trouve-t-on toujours la liste d'indigents de la commune que l'on revoit à chaque séance. Le maire est respecté mais soulève parfois la colère et la haine. Il lit les textes de lois soit en chaire, à l'église, avant la messe, soit dans le porche, devant la porte de l'église, à la sortie de la messe.

En 1795, chaque commune nomme un agent municipal qui

doit participer à la municipalité cantonale. Les maires passent dorénavant sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales ». Ainsi, dans chaque commune, il ne reste plus qu'un maire et un adjoint.

Une autre personnalité a un rôle important dans la commune. Il s'agit de l'agent-voyer : un homme chargé de gérer les biens communaux, d'entretenir la voirie. En fait, le voyer est « l'inspecteur des chemins ». En France, les agents-voyers dépendent du Ministère de l'Intérieur et sont responsables de la construction et de l'entretien des chemins vicinaux. Dans les délibérations (à partir de 1836 environ) la voirie est l'un des principaux dossiers. En fait « voyer » appartient au langage de l'aménagement urbain avant l'apparition du mot « urbanisme ».

En faisant des recherches généalogiques, une personne a appris que l'un de ses ancêtres était agent-voyer à la fin du XIX^{ème} siècle, mais aussi instituteur. A part l'instruction, quel pouvait être le lien qui associait ces deux métiers ? Comment était-il possible de concilier les deux fonctions ?

Entre 1800 et 1900, c'est l'âge d'or des mairies, phénomène dû en partie à la loi du 5 avril 1884 qui, par son article 136, oblige toute commune à avoir une mairie. Avant cette date, et ce, depuis la loi du 18 juillet 1837, les communes qui possèdent une mairie ont obligation de l'entretenir et les communes qui n'en ont pas utilisent le plus souvent le domicile du maire ou le cabaret « du coin ».

A partir de 1850, les municipalités se dotent d'infrastructures : fontaines, lavoirs, places, marchés, gares, postes, écoles et mairies. Manquant de moyens financiers, certaines communes regroupent l'école et la « maison commune », ancien nom de la mairie. Dans les délibérations on parle aussi de « maison d'école » plutôt que d'école. De ce fait, leur histoire est souvent indissociable.

En effet, les lois scolaires de Jules Ferry obligent chaque commune à disposer au moins d'une école publique. Bien que l'Etat paie et contrôle l'enseignement, les communes doivent loger les instituteurs, ce qui augmente considérablement les dépenses de la municipalité. C'est ainsi qu'en 1881, un conflit éclate entre le Maire de Pencran et l'Inspecteur d'Académie qui fait intervenir le Préfet pour dénoncer l'insalubrité de la « maison d'école » qui oblige l'instituteur à habiter à Landerneau et donc d'effectuer le trajet Pencran - Landerneau le soir et Landerneau - Pencran le matin.

Certaines communes, plus nanties, installent leur mairie dans de grandes demeures auxquelles elles donnent des allures d'hôtel de ville.

En ce qui concerne Pencran, c'est dans le bureau actuel de la Directrice d'école qu'on installa la mairie. En fait, cette unique pièce servait de bureau au secrétaire et au maire. Beaucoup plus tard, la salle de classe avoisinante deviendra salle du Conseil mais celle-ci se transformera à nouveau en salle de classe lorsque l'accroissement du nombre d'élèves entraînera l'ouverture d'une classe supplémentaire. Quant à la mairie actuelle, elle a été construite en 1987.

Recherches et rédaction par
Lucienne MEAR

